

**ARRETE DU MAIRE N° 09/2018**

Le Maire de la Commune de BELLEAU,

Vu la brocante organisée à 54610 Manoncourt-sur-Seille le Jeudi 10 Mai 2018 de 6 heures à 19 heures par l'Association MAN représentée par Monsieur Daniel BARBE - Président - 1 rue de la Mairie - 54610 Manoncourt-sur-Seille,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>.** La circulation se fera en sens unique dans le village de la D120B vers la D44 afin de canaliser la circulation. Le stationnement se fera d'un seul côté afin de favoriser un accès plus libre aux éventuels services de secours.

Les rues de la Mairie, rue Basse, rue Haute et rue du Château jusqu'à la place de l'Eglise seront fermées et interdites à toutes circulations le Jeudi 10 Mai 2018 de 06 heures à 19 heures.

**Article 2.** Une déviation sera mise en place et la signalisation réglementaire sera installée par l'Association MAN de Manoncourt-sur-Seille qui sera responsable de la sécurité des biens et des personnes pendant cette manifestation.

**Article 3.** Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

**Article 4.** La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

**Article 5.** Ampliation sera adressée à :

- Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - 54038 Nancy Cedex,
- L'Association MAN de Manoncourt-sur-Seille - 1 rue de la Mairie - 54610 Manoncourt-sur-Seille,
- La Gendarmerie de Nomeny - 7 rue de Lorraine - 54610 Nomeny.

Belleau, le 16/03/2018

Le Maire,

**Daniel VILAIN**

